

BUREAU

PROCES-VERBAL n° B2023/04

L'an deux mille vingt-trois, le 23 mai à 18h30, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO, Philippe SOLAZ a été désigné secrétaire de séance.

Présents : Bernard PLANO, Philippe SOLAZ, Catherine CORREGÉ, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Roger LACOME, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, André RECURT, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Albert BEGUE, Christiane ROTGE, Francis ESCUDE, Didier FAVARO et Jean-Bernard COLOMES

Absents excusés : Valérie DUPLAN, Maurice LOUDET, Laurent LAGES et Martine LABAT

Quorum : 11

ORDRE DU JOUR :

VIE DES ASSEMBLÉES

1	Approbation du dernier procès-verbal du Bureau	Bernard PLANO	Avis
----------	--	------------------	------

INTERVENTION PETR

2	Point d'actualité sur le Projet Alimentaire de Territoire (PAT) et le projet de venaison à l'abattoir de Lannemezan	PETR	Information
3	Projet Avelo2	PETR	Délibération
4	Projet Voie verte	PETR	Avis
5	Plan avenir Montagne : proposition d'inventaire du Patrimoine	PETR	Délibération
6	Convention de mise en réseau des Offices de tourisme du Pays des Nestes	PETR	Délibération
7	Charte forestière : point d'actualité (permanences, projet de foire forestière en 2024...)	PETR	Information
8	Synthèse appels à contribution PETR 2023	PETR	Information

FINANCES

9	Proposition d'admissions en non-valeur par la Trésorerie Publique	Bernard PLANO	Avis
10	Subventions aux associations 2023	Bernard PLANO	Délibérations

URBANISME

11	Convention de prestation du service urbanisme de Lannemezan	Catherine CORREGE	Délibération
----	---	-------------------	--------------

DEVELOPPEMENT

12	CM10 – Etudes techniques et environnementales complémentaires – actualisation du plan de financement (DETR 2023)	Alain PIASER	Délibération
13	Travaux assainissement MILC – Atelier relais de La Barthe de Neste	Roger LACOME	Délibération

MOBILITE

14	TIL touristique 2023 : bilan 2022 et organisation du service 2023	Philippe SOLAZ	Délibération
----	---	----------------	--------------

AGRICULTURE

15	EEDD 2023 : Les rendez-vous de la transition alimentaire au Moulin des Baronniees	Valérie DUPLAN	Information
----	---	----------------	-------------

SITES TOURISTIQUES

16	Proposition de devis pour le changement de la centrale incendie du moulin	Roger LACOME	Délibération
----	---	--------------	--------------

TAXE DE SÉJOUR

17	Proposition d'un outil gratuit de déclaration de meublés de tourisme en mairie : Déclaloc	Nicolas TOURON	Avis
----	---	----------------	------

RESSOURCES HUMAINES

18	Avancements de grade	Bernard PLANO	Délibération
19	Gestion Prévisionnelle des Emplois Effectifs et Compétences : signature d'une convention avec le CDG	Bernard PLANO	Délibération
20	Pérennisation de contrat : secrétaire de mairie et chauffeur de bus	Bernard PLANO	Délibération
21	Personnel non permanent : création d'un emploi saisonnier d'agent technique pour renforcement du service technique	Bernard PLANO	Information

QUESTIONS DIVERSES

22	Avis d'enquête publique concernant la demande d'autorisation environnementale "ICPE" sollicitée par la Société Valmy Défense 94 (SVD94) pour l'implantation et l'exploitation d'une chaufferie utilisant des combustibles solides de récupérations sur le territoire des communes de Lannemezan et La-Barthe-de-Neste	Bernard PLANO	Avis du Conseil
-----------	---	---------------	-----------------

POINT D'INFORMATION

23	Révision des zonages TEOM : réunion de la commission finances	Bernard PLANO	Information
24	Lancement d'une réflexion sur la compétence Eau potable et Assainissement collectif : organisation d'un atelier	Bernard PLANO	Information
25	Défibrillateurs	Bernard PLANO	Information
26	Recrutement pour le PLUi : organisation d'un jury de recrutement	Bernard PLANO	Information
27	Prise de poste Responsable du Moulin des Baronnie	Bernard PLANO	Information
28	Centre Aquatique : réactualisation demande financement FEDER sur la géothermie suite à subvention de l'ADEME	Bernard PLANO	Information

VIE DES ASSEMBLÉES

1. Approbation du dernier procès-verbal du Bureau

Le procès-verbal de la précédente réunion de bureau a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

INTERVENTION PETR

Madame Maryse BEYRIE, Présidente du PETR, et Marc GRONNIER, Directeur du PETR du Pays des Nestes, ont présenté les dossiers en séance. Madame Maryse BEYRIE remercie les membres du bureau de l'avoir invité et souhaite profiter de ce moment pour présenter les actions menées par le PETR. Elle indique que le PETR est identifié au niveau des compétences GEMAPI mais que beaucoup d'autres missions sont méconnues.

2. Point d'actualité sur le Projet Alimentaire de Territoire (PAT) et le projet de venaison à l'abattoir de Lannemezan

Madame Maryse BEYRIE indique que le PETR Pays des Nestes est investi sur les questions agricoles depuis de nombreuses années, et travaille autour d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) depuis 2019. Afin de poursuivre la dynamique enclenchée, le PETR a souhaité s'engager dans un nouveau PAT, dit de niveau 2, pour une période de 5 ans.

Plusieurs Comités Techniques se sont tenus avec les partenaires du PETR : Communautés de Communes, Conseil Départemental, Chambre d'agriculture, Groupement d'agriculture biologique. Le PETR s'inscrit dans les dynamiques locales. Le partenariat est la base de son action sur le volet agro-alimentaire.

L'objectif du PAT2 a été rappelé par Madame Maryse BEYRIE : relocalisation de la production et de la consommation, valorisation des produits et des producteurs, promotion de l'agriculture comme élément structurant de l'espace et de la société rurale, lutte contre le gaspillage alimentaire.

Le tableau suivant a été présenté en séance avec les principales actions envisagées :

Axe stratégique	Axe opérationnel	Exemples d'actions
Produire local	Produire de la viande	Atelier de venaison, atelier de découpe...
	Produire des légumes	Projet Terra Alter de serres agri-voltaïques
	Transformer sa production	Conserverie
	S'installer en agriculture	Veille foncière, espace test agricole...
Consommer local	Identifier les produits locaux	Carte des producteurs, marque locale...
	Les produits locaux comme support touristique	Construction de produits agro-touristiques en liberté, packagé...
	Les produits locaux comme éléments de l'identité locale	Marché de plein vent, fêtes locales, gastronomie locale...
Justice sociale	Action Bio pour tous	Sur le modèle du CD65, avec valorisation du non-consommé des centres de vacances...

Lutte contre le gaspillage alimentaire	Un axe par cible : Restauration collective, à domicile, commerciale	Compostage, dons alimentaires, sensibilisation (notamment public scolaire)
Vers une autre alimentation	Accompagner les initiatives locales	Jardins et poulaillers collectifs, tiers lieux, épiceries et cafés associatifs...
	Boite à outils à destination des élus locaux	Restauration scolaire, aménagement du territoire...
Gouvernance	Comités de pilotage et techniques Conseil de développement	

Madame Maryse BEYRIE évoque aussi le projet de création d'un atelier de venaison. Un travail a été engagé avec la fédération de chasse des Hautes-Pyrénées et les communautés de communes voisines ont été consultées pour qu'un volume de production soit identifié. Elle évoque l'opportunité offerte par l'ancien abattoir de Lannemezan, dans lequel le propriétaire souhaite louer un espace. Il risque encore des discussions à mener sur la question du loyer mais les choses avancent. Il est espéré une installation au 1^{er} septembre prochain, même si beaucoup d'autorisations restent à obtenir. Il est aussi envisagé de compléter l'atelier de venaison par un atelier de découpe. Sur cet atelier de découpe, le dossier est plus complexe et certaines réticences sont exprimées. Madame BEYRIE indique qu'il est important que ce dossier soit traité en synergie, avec la recherche de complémentarités.

3. Projet Avelo2

Madame Maryse BEYRIE indique que le programme AVELO2, financé par l'ADEME, vise le développement du vélo du quotidien. Il s'appuie sur 4 axes de travail :

- Axe 1 : élaboration du Schéma Directeur Vélo (SDV) du territoire
- Axe 2 : mise en place d'une flotte de vélo de Pays
- Axe 3 : animation territoriale en faveur du vélo du quotidien
- Axe 4 : appui à l'ingénierie territoriale

L'élaboration du schéma directeur vélo a été confiée fin 2022 au bureau d'étude Immergis, qui réalise également le schéma directeur du Département.

La phase du diagnostic est en cours, avec :

- Une étape de concertation à destination des communes :
 - Trois ateliers organisés au sein de chaque EPCI entre mars et avril (une quinzaine de communes ont participé).
 - Une consultation écrite est en cours (questionnaire envoyé le 21/05)
- Une étape de concertation avec le grand public et les partenaires socio-économiques est également prévue

Le comité de pilotage de restitution du diagnostic est fixé fin juin.

La phase d'élaboration concrète du schéma vélo aura lieu au second semestre 2023. Les délais ont été rallongés, afin de permettre une meilleure concertation dans un contexte de nombreuses sollicitations des élus et techniciens du territoire sur différents projets.

L'acquisition de la flotte de vélo de Pays est prévue dans un second temps, une fois les principales priorités données au schéma directeur vélo. L'élaboration de l'offre de vélo de pays est prévue fin 2023 avec les EPCI et les instances du territoire.

L'animation territoriale s'est traduit ce printemps par la mise en place du défi « Mai à Vélo » auprès du grand public. Plus de trente personnes se sont inscrites à ce défi, pour une distance réalisée à vélo de 1600 km la première semaine. Une communication régulière est réalisée en ligne (actualités sur le site du Pays relayées sur les réseaux sociaux), avec la mise avant de différents profils de cyclistes du quotidien.

Une seconde action est envisagée en septembre, pour la Semaine Européenne de la Mobilité, avec un « village mobilité » à destination à la fois des élus locaux et des habitants. Il permettra de présenter des dispositifs liés au vélo : stationnements vélo fixe ou mobile, électrification de vélo classique, atelier de réparation, etc. Des projections de documentaires sont également envisagées.

L'ingénierie territoriale correspond à l'accompagnement de l'ADEME aux ressources humaines nécessaires au projet, soit un mi-temps sur la durée du programme financé à 50%.

Le plan de financement du programme est le suivant :

DEPENSES FONCTIONNEMENT AVELO2	BP 2023	RECETTES FONCTIONNEMENT AVELO2	BP 2023
Flotte VAE (formation et petits équipements)	3 500 €	ADEME	29 875 €
Schéma directeur vélo	55 770 €	Région (CTO)	8 000 €
Organisation d'un évènement vélo	1 000 €	CD65	6 000 €
		CCPL	7 989 €
TOTAL dépenses actions	60 270 €	CCAL	5 731 €
TOTAL dépenses animation	23 977 €	CCNB	3 647 €
TOTAL GENERAL (actions + animation)	84 247 €	TOTAL GENERAL	61 242 €
DEPENSES INVESTISSEMENT AVELO2	BP 2023	RECETTES INVESTISSEMENT AVELO2	BP 2023
Acquisition flotte VAE de Pays	37 500 €	ADEME	11 000 €
Logiciel de gestion de la flotte VAE de Pays	4 000 €	Etat (DSIL/CRTE)	10 075 €
		CCPL	2 592 €
		CCAL	1 859 €
		CCNB	1 183 €
TOTAL	41 500 €	TOTAL	26 709 €

Madame Catherine CORREGÉ indique que des erreurs ont été constatées sur la pose de panneaux de signalisation vélo sur la commune d'Escala et qu'il serait bien d'associer les ressources locales. Elle demande aussi quel est le retour du questionnaire qui a été lancé sur le vélo à l'échelle du territoire.

Madame Maryse BEYRIE répond qu'elle n'a pas le chiffre précis des réponses en tête. Elle indique aussi qu'une relance sera faite sur ce sujet pour que le maximum de communes contribue et que le PETR puisse disposer de la lecture la plus proche possible du territoire.

Monsieur Alain PIASER demande s'il est prévu quelque chose pour l'entretien de la flotte vélo.

Monsieur Marc GRONNIER répond que le budget de fonctionnement n'est pas intégré dans le programme de crédits mais un logiciel sera utilisé pour optimiser les réparations et entretiens.

Madame Catherine CORREGE demande comment seront répartis les vélos sur les communautés de communes.

Monsieur Marc GRONNIER répond que ce point devra être finalisé entre les communautés de communes et précise que l'enjeu de cette flotte et de traiter les déplacements du quotidien, et non les besoins touristiques.

LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

- De valider le plan de financement 2023 du programme Avelo2 présenté par le PETER du Pays des Nestes, et d'acquitter une participation annuelle 2023 d'un montant de 10 591 euros auprès du PETER du Pays des Nestes pour la réalisation des actions intégrées dans le programme AVELO 2,
- D'autoriser Monsieur le Président à signifier cette décision à Madame la Présidente du PETER du Pays des Nestes, à signer toutes conventions et pièces utiles et à engager toutes démarches utiles à l'effet d'exécuter la présente délibération.

4. Projet Voie verte

En 2019, les communautés de communes ont mandaté le PETER pour étudier la faisabilité de la création d'une voie verte sur l'ancienne voie ferrée entre Avezac et Arreau. Un comité de pilotage a été mis en place et des études lancées. L'avancement du projet a été ralenti en raison d'une part du délai d'enfouissement des lignes électriques gérée par RTE, d'autre part du fait de la présence de Chauves-souris protégées dans le tunnel de Camous et enfin en raison du montant trop élevé de la première évaluation financière (15M€).

L'étude menée par ARTELIA sur l'aménagement de la voie verte comprend 3 phases permettant d'aboutir à un projet finalisé.

1. Diagnostic/état des lieux
2. Proposition de scénarios (dont scénarios alternatifs hors voie ferrée)
3. Avant-projet opérationnel

Les deux premières phases ont été réalisées.

La phase 3 correspond à la définition concrète du projet, ce qui passe par une étude permettant de définir précisément le tracé, le type de revêtement, les besoins en équipements et en aménagements et enfin d'établir un chiffrage précis et une évaluation du reste à charge pour les communautés de commune en fonction des aides mobilisables. Afin de lancer la phase 3, un comité de pilotage de la Voie Verte est prévu le 30 juin 2023.

Le tableau suivant présente les aspects financiers de cette étude. A noter que les subventions obtenues pour cette étude ont une date limite en décembre 2023. Il est donc proposé de finaliser cette étude d'ici la fin de l'année.

Dépenses		Recettes	
ARTELIA	56 280 €	DETR	24 871 €
		CD 65 – pôle touristique	18 093 €
		CCPL (déjà versé)	8 384 €
		CCAL (déjà versé)	4 932 €
Total	56 280 €	Total	56 280 €

Madame Maryse BEYRIE indique que le passage le long du canal de la Neste est envisagé afin de permettre la jonction entre l'aménagement de la voie ferrée et la gare de Lannemezan. Début 2023, une rencontre a eu lieu entre la CACG, exploitant du site, et les présidents du PETR et de la CCPL. Un premier chiffrage de cet aménagement a été réalisé et présenté aux élus de la CCPL dans le cadre d'une réunion dédiée.

Monsieur Roger LACOME indique que ces berges sont utilisées par la CACG, pour des besoins d'entretien. Des risques de dégradation existent quand il y aura des interventions pour des travaux.

Madame Maryse BEYRIE répond que les techniciens d'exploitation ont été interrogés et associés et ont tous émis un avis très favorable sans rapporter cette problématique.

Madame Ludovic PONTICO indique qu'un gros chantier a lieu tous les 10 ans et fait intervenir des pelles de 20 à 30 tonnes. Il s'étonne que des contraintes d'exploitation n'aient pas été mentionnées.

Il demande aussi qui va entretenir les clôtures de sécurisation.

Madame Maryse BEYRIE indique que du foncier est disponible de part et d'autre des rives.

Madame Catherine CORREGE évoque la réunion qui s'est tenue en mairie de Lannemezan. Il indique qu'elle n'est pas favorable au scénario du canal pour des questions de sécurité. Elle indique aussi que l'étude devrait capitaliser avec ce que peut faire la CACG.

Elle ajoute que nombre de communes ont délibéré pour l'utilisation de l'ancienne ligne de chemin de fer. Lors de cette réunion, d'autres scénarios tels qu'un portage par le Département ont été abordés pour faciliter les échanges. Elle souhaite qu'un discours de vérité soit tenu et qu'il soit dit clairement que la communauté de communes n'est pas en capacité de porter cette opération.

Madame Maryse BEYRIE répond que le Département ne prendra pas en charge cette voie verte. Elle cite l'exemple de la voie verte des Gaves qui est financées par le territoire directement.

Elle ajoute sur l'importance de ce projet pour mettre en avant le vélo, sécuriser les cyclos, fortifier ce moyen de déplacement dans un contexte énergétique en tension.

Monsieur Ludovic PONTICO évoque le fait que les retombées pour le territoire seront moindres qu'en fond de vallées.

Madame Maryse BEYRIE évoque la question des financements et précise qu'un financement à 80 % d'aides publiques est une opportunité pour le territoire. Elle précise que des annonces sont régulièrement faites sur le développement de la pratique vélo au niveau national, avec des financements importants dédiés.

Monsieur Ludovic PONTICO se demande si cette voie de chemin de fer ne serait pas utile dans le futur, notamment avec la possibilité d'un train à hydrogène.

Monsieur Marc GRONNIER répond que des nouvelles solutions de mobilité émergent et que des initiatives innovantes ont été mises en place sur des territoires et pourraient servir de source d'inspiration.

Un prochain COPIL sera organisé autour d'une proposition de tracé à étudier par le bureau d'études, avec chiffrage associé et contraintes identifiées.

5. Plan avenir Montagne : proposition d'inventaire du Patrimoine

Madame Maryse BEYRIE indique que le Plan Avenir Montagnes Ingénierie a vocation à accompagner les 62 territoires de montagne lauréats vers une stratégie de développement touristique adaptée aux enjeux des transitions écologiques et de la diversification touristique. Lauréat de la première vague de l'appel à manifestation d'intérêts, le Pays des Nestes est engagé depuis le 8 novembre 2021 dans la démarche.

Suite au premier Comité de Projet qui s'est tenu le 3 octobre 2022 à Arreau, 4 axes de travail ont été retenus comme prioritaires :

- Axe 1 : Mobilité et gestion des flux touristiques
- **Axe 2 : Valorisation et mise en tourisme du patrimoine**
- Axe 3 : Requalification et rénovation de l'offre foncière touristique
- Axe 4 : Poursuite des actions de mutualisation des outils de mise en avant de l'offre touristique

Des premières actions ont été initialisées :

- Sur l'axe 1 : l'ANCT a été sollicitée pour lancer une étude sur la mobilité et la gestion des flux bénéficiant d'une prise en charge à 100%.
- Sur l'axe 2 : de poursuivre l'étude des solutions pour **engager un inventaire du patrimoine sur le Pays des Nestes** dans une perspective de mise en tourisme.
- Sur l'axe 4 : de poursuivre **les actions de mutualisations des outils de promotion de l'offre touristique du Pays des Nestes**. Un agenda culturel a été réédité pour la période de décembre à mars 2023. Une mise à jour de la carte touristique est en cours et sera présentée dans le cadre d'une réunion politique avec les Présidents des Office de tourisme le 3 avril 2023 de 13h30 à 15h.

Un second comité de pilotage Plan Avenir Montagnes a eu lieu le lundi 3 avril 2023 à 15h30 à La Barthe de Neste.

Inventaire du Patrimoine

La base de données POP (Plateforme Ouverte du Patrimoine) donne accès aux éléments déjà inventoriés.

	Notices architecturales	Objets mobiliers	Illustrations
CCPL	237	31	1650

Sur la CCPL, les communes de La Barthe de Neste et de Montoussé ont également engagé un projet de création d'un sentier d'interprétation du patrimoine archéologique et forestier du Piémont Nestois. Des opérations de sondage archéologique programmées seront conduites sur les sites du Camp de Bédât (Montoussé) et de la chapelle Saint-Barthélémy de Mour au printemps 2023. La zone comprend de nombreux vestiges protohistoriques et des villages et bourgs dotés d'églises et châteaux peu étudiés.

Un inventaire réalisé dans le cadre d'un projet européen entre 2017 et 2021 a permis de mettre à jour de nombreux dossiers sur le thermalisme au sein de la CCNB et la CCPL. La base de données POP recense ainsi 54 éléments sur la commune de Capvern.

Les comités techniques et échanges avec les partenaires conduits depuis le mois d'octobre permettent de soumettre, consécutivement au prochain COPIL, aux instances délibérantes concernées **un projet de convention avec le Département des Hautes Pyrénées et la Région Occitanie pour la réalisation d'un inventaire du patrimoine sur le Pays des Nestes**. Une délibération (projet joint en annexe) pour la mise en place de la convention sera soumise au Conseil Syndical du PETR du Pays des Nestes du 3 avril 2023. Le coût total de l'opération s'élève à 120 000 € pour trois ans financés à hauteur de 50%

par la Région, 25% par le Département et 25% pour les trois communautés de communes, soit un montant total de reste à charge de 10 000 € pour chaque CC (3 333 € /an sur trois ans).

Le projet de convention a été validé en par le Département des Hautes-Pyrénées en CP du 10 mars 2023.

Plan de financement prévisionnel :

	2023	2024	2025	TOTAL	
DEPENSES					
Département des Hautes Pyrénées	40 000 €	40 000 €	40 000 €	120 000 €	
RECETTES					
Région Occitanie	20 000 €	20 000 €	20 000 €	60 000 €	50%
PETR Pays des Nestes					
Contribution CCAL	3 333 €	3 333 €	3 333 €	10 000 €	8%
Contribution CCNB	3 333 €	3 333 €	3 333 €	10 000 €	8%
Contribution CCPL	3 333 €	3 333 €	3 333 €	10 000 €	8%
Autofinancement Département des Hautes Pyrénées	10 000 €	10 000 €	10 000 €	30 000 €	25%
TOTAL RECETTES	40 000 €	40 000 €	40 000 €	120 000 €	100%

Cette opération doit être suivie de la mise en tourisme et valorisation de l'Inventaire. Cette opération, en cours de construction, pourra porter sur le recrutement pour la période 2024-2025 d'un agent mutualisé sur le Pays des Nestes. Deux types de missions pourraient lui être confiées :

- Une mission de guide-conférencier pendant les saisons touristiques afin de proposer des visites individuelles et groupes du patrimoine inventorié.
- Une mission de production d'outils de médiation, promotion et valorisation du patrimoine (expositions itinérantes, signalétique patrimoniale harmonisée, brochures, sentiers d'interprétations, itinéraires Parlez Chemin...).

Monsieur Nicolas TOURON fait part d'une réunion qui s'est tenue récemment avec les archives départementales, au sujet de la mise en valorisation du patrimoine de Galan et de Libaros et se dit très favorable à cette initiative.

Madame Joëlle ABADIE indique que c'est une bonne opportunité pour prendre connaissance du territoire et du patrimoine associé.

LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

- De participer au programme d'inventaire du Patrimoine du Plan Avenir Montagne porté par le PETER du Pays des Nestes, sur la base du plan de financement ci-dessus, avec un engagement financier de 10 000 € pour la CCPL, étalé sur 3 années à compter de 2023,
- D'autoriser Monsieur le Président à signifier à Madame la Présidente du PETER du Pays des Nestes l'adhésion de la CCPL à ce programme sous les conditions précitées, à signer toutes conventions et pièces utiles et à engager toutes démarches utiles à l'effet d'exécuter la présente délibération.

6. Convention de mise en réseau des Offices de tourisme du Pays des Nestes

Les Offices de Tourisme du Pays des Nestes sont organisés en réseau via le PETR du Pays des Nestes. Une charte du Réseau des Offices de Tourisme engage les différents partenaires. Au travers de ce réseau plusieurs actions d'information et de communication mutualisées sont développées depuis plusieurs années. Ces actions sont à destination de la population locale et des touristes et curistes. Le bilan est positif, les actions étant reconnues d'intérêt collectif au bénéfice des habitants, des touristes et du territoire.

Elles se concrétisent par l'édition deux fois par an d'un agenda culturel présentant les animations et manifestations à l'échelle du Pays des Nestes, la réalisation à 30 000 exemplaires d'une carte touristique et sa diffusion via les différents Offices de Tourisme et prestataires touristiques et la gestion de supports digitaux (site internet et application « Parlez chemins »).

Le PETR est chargé de coordonner l'animation du réseau des Offices de Tourisme et de porter techniquement et financièrement les projets.

Les Offices de Tourisme sont chargés de participer activement au réseau, communiquer les informations et diffuser les différents supports réalisés. Ils participent aussi financièrement au travers d'une cotisation annuelle en lien avec le plan d'action.

En 2023, le plan d'action proposé est le suivant :

- Création/Impression et diffusion de l'agenda culturel estival
- Création d'un groupe de travail pour développer un agenda culturel digital et une carte interactive
- Réalisation de la carte touristique (30 000 ex français, 10 000 ex espagnol et 5 000 ex anglais)
- Réalisation de la carte touristique interactive
- Gestion de l'application « Parlez chemins »
- Autres actions mutualisées (outils numériques)

Le budget primitif 2023 proposé est de 22 249 €. Chaque Office de Tourisme est amené à verser une cotisation de l'ordre de 1 812 €. Cette cotisation pourra être revue à la baisse au regard des dépenses effectivement engagées.

Une convention entre l'Office de Tourisme Cœur des Pyrénées via la CCPL et le PETR du Pays des Nestes doit donc être actée et signée.

LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

- **D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention entre l'Office de Tourisme Cœur des Pyrénées via la CCPL et le PETR du Pays des Nestes sous les conditions précitées et à engager toutes démarches utiles à l'effet d'exécuter la présente délibération,**
- **De participer à ce réseau des offices de tourisme avec le PETR du Pays des Nestes, et de participer financièrement à cette opération conjointe dans les conditions fixées dans la convention de mise en réseau.**

7. Charte forestière : point d'actualité (permanences, projet de foire forestière en 2024...)

Madame Maryse BEYRIE présente les principales actions :

- Mise en place de permanence tous les 2 mois en Communauté de Communes
- Aide aux communes pour la concertation autour du renouvellement de l'aménagement forestier
- Réunions avec les propriétaires forestiers privés dans le cadre du Plan de Développement de Massif
- Foire forestière (2024) : valorisation de la filière bois locale et mise en avant des entreprises.

DEPENSES FONCTIONNEMENT CFT	BP 2023	RECETTES FONCTIONNEMENT CFT	BP 2023
Action 1.1 (MAJ annuaire, kakémono, cotisation COFOR)	1 290 €	FEADER	50 130 €
Action 2.1 Cotisation Bois d'Occitanie	100 €	Région	16 415 €
TOTAL dépenses actions	1 390 €		
TOTAL dépenses animation	39 644 €		
TOTAL GENERAL (actions + animation)	41 034 €	TOTAL GENERAL	66 545 €

Monsieur Marc GRONNIER évoque un projet intéressant de valorisation des plantades.

8. Synthèse appels à contribution PETR 2023

Madame Maryse BEYRIE présente une synthèse des appels à contribution 2023.

Synthèse du reste à charge par CC (missions développement local PETR)	BP 2023
CCPL + OT Cœur des Pyrénées	15 726 €
CCAL + OT Pyrénées 2 Vallées	12 735 €
CCNB + OT Neste Barousse	9 975 €

Libellé EPCI	Population DGF	Population Insee	Montant contribution (2,90€/ha)	% contribution	% population INSEE
	2022				
CC DU PLATEAU DE LANNEMEZAN	19 991	18 224	57 974 €	46%	56%
CC AURE LOURON	18 828	7 098	41 168 €	33%	22%
CC NESTE BAROUSSE	8 927	7 432	25 888 €	21%	23%
PETR DU PAYS DES NESTES	49 768	32 754	125 031	100%	100%

FINANCES

9. Proposition d'admissions en non-valeur par la Trésorerie Publique

Madame la Trésorière Publique de Lannemezan a transmis un état de produits intercommunaux à présenter pour décision d'admission en non-valeur dans différents budgets.

Il est rappelé qu'il appartient au Trésorier, et à lui seul, de procéder, sous le contrôle de l'Etat aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Il s'agit de créances intercommunales pour lesquelles la trésorière n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à elle.

Ces demandes représentent un montant de :

- 32 420,23 € pour le budget principal
- 416,50 € pour le budget annexe PGG
- 300,00 € pour le budget annexe SPANC

Le Bureau propose au conseil de communauté d'admettre les demandes en non-valeur formulées par Madame la trésorière publique.

10. Subventions aux associations 2023

Il avait été considéré que les subventions octroyées seraient :

- Facultatives : leurs octrois restent soumis à l'appréciation discrétionnaire de la CCPL,
- Précaires : leurs renouvellements ne sont pas automatiques, conformément à l'application du principe d'annualité budgétaire,
- Conditionnelles : elles doivent être attribuées sous condition d'un intérêt communautaire.

Il avait été décidé que la Communauté de communes apporte son aide :

- Aux manifestations au titre des dépenses de fonctionnement liées à l'organisation d'une manifestation d'intérêt communautaire,
- Aux actions d'intérêt communautaire au titre des dépenses de fonctionnement,
- Aux associations qui ont une activité similaire à une compétence exercée par la CCPL, au titre des dépenses de fonctionnement.

L'an dernier, les subventions suivantes ont été accordées :

SUBVENTIONS BUDGET PRINCIPAL	
Mission locale	15 000,00 €
Centre de loisirs de Lannemezan	11 500,00 €
ADLFA 65	1 000.00 €
Confrérie de la Tourte	1 000.00 €
CIDFF des Hautes-Pyrénées	1 000.00 €
ADIL 65	3 900,00 €
Foyer rural des Baronnie	500,00 €

SUBVENTION GEMAPI	
A.A.P.P.M.A Les Pêcheurs du Plateau	1 000,00 €

SUBVENTION PRODUITS GROTTES ET GOUFFRES	
Spéléo rando club d'Esparros	1 000,00 €

Le budget primitif envisage en 2023 un versement de subventions sur la base des ouvertures de crédits suivantes :

SUBVENTIONS INSCRITES AU BUDGET PRINCIPAL	
Mission locale	15 000,00 €
Centre de loisirs de Lannemezan	11 500,00 €
Maison de la Nature et de l'Environnement	3 200,00 €
ADIL 65	4 050,00 €
Confrérie de la Tourte	1 000,00 €

SUBVENTION INSCRITE AU BUDGET GEMAPI	
A.A.P.P.M.A Les Pêcheurs du Plateau (inscrit au budget 2023)	1 000,00 €

SUBVENTION INSCRITE AU BUDGET PRODUITS GROTTES ET GOUFFRES	
Spéléo rando club d'Esparros (inscrit au BP 2023)	1 000,00 €

SUBVENTIONS NON INSCRITES AU BUDGET PRINCIPAL	
ENVELOPPE MAXIMUM AUTRES SUBVENTIONS (PAR DELIBERATIONS)	5 000,00 €

Un tableau récapitulatif des demandes de subvention reçues en 2023 sur le budget principal a été produit et transmis aux membres du Bureau.

LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

- **D'accorder une subvention de 200 € à l'association AGIR ABCD pour l'année 2023,**
- **D'accorder une subvention de 1 000 € à l'association CIDFF pour l'année 2023,**
- **D'accorder une subvention de 1 000 € à l'association ADLFA 65 pour l'année 2023,**
- **D'accorder une subvention de 400 € à l'association C'Classic pour l'année 2023,**
- **D'accorder une subvention de 400 € à l'association La Ronde des Nestes pour l'année 2023,**
- **D'accorder une subvention de 500 € à l'association APA 65 pour l'année 2023,**
- **D'accorder une subvention de 500 € à l'association ADIE pour l'année 2023,**
- **D'accorder une subvention de 1 000 € à l'association CPTS pour l'année 2023.**

URBANISME

11. Convention de prestation du service urbanisme de Lannemezan

Depuis le 1er janvier 2020 en application de l'article 2 de l'ordonnance n°2013-1184 du 19 décembre 2013 portant sur l'amélioration des conditions d'accès aux documents d'urbanisme, les communes ou leurs groupements compétents doivent mettre à disposition, par voie électronique, dès leur entrée en vigueur, les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme, les documents en tenant lieu et les cartes communales applicables sur leur territoire.

Cette mise à disposition dématérialisée est réalisée sur le Géoportail de l'urbanisme selon le géostandard du CNIG (Conseil National d'Information Géographique).

A ce jour, les documents d'urbanisme en vigueur sur certaines communes de notre territoire n'ont pas été téléversés sur le GPU et n'ont pas fait l'objet de publication.

Liste des communes : Arné, Artiguemy, Avezac-Prat-Lahitte, Benqué-Molère, Bourg-de-Bigorre, Campistrous, Capvern, Castelbajac, Chelle-Spou, Clarens, Escala, Gourgue, Hèches, Houeydets, Izaux, Lagrange, Lannemezan, Lortet, Lutilhous, Mauvezin, Montoussé, Pinas, Réjaumont, Tilhouse et Uglas.

La DDT nous rappelle qu'à compter de l'année 2023, tout document d'urbanisme non téléversé et non publié perdra de fait son caractère d'opposabilité.

La CCPL ne disposant pas de service urbanisme et n'ayant pas d'agent formé sur le SIG, il est proposé l'intervention du service urbanisme de Lannemezan pour téléverser les documents d'urbanisme manquants des communes citées ci-dessus, pour le compte de la CCPL.

L'intervention du service urbanisme de Lannemezan se traduirait par la mobilisation d'un ou plusieurs agents du service, à raison de 3h par semaine, soit environ 156h par an.

De ce fait, la CCPL devra verser à la commune de Lannemezan la somme de 4 700 € pour la période qui court jusqu'au 30 avril 2024.

LE BUREAU

Le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

- **D'autoriser Monsieur le Président à signer une convention de prestation du service urbanisme de la ville de Lannemezan pour le téléversement des documents d'urbanisme au Géoportail de l'urbanisme, pour une somme de 4 700 €,**
- **D'autoriser le service urbanisme à téléverser ces documents sur le Géoportail de l'urbanisme pour le compte de la communauté de communes.**

DEVELOPPEMENT

12. CM10 – Etudes techniques et environnementales complémentaires – actualisation du plan de financement (DETR 2023)

Vu la délibération 2023-031B du Bureau communautaire qui s'est tenu le 6 mars 2023, donnant un accord pour solliciter tous les soutiens financiers possibles dont l'État (DETR 2023),

Vu la délibération 2023-061B du Bureau communautaire qui s'est tenu le 30 mars 2023, autorisant Monsieur le Président à signer les devis pour la réalisation de certaines études techniques et environnementales complémentaires (Relevés topographiques : recollements ovoïdes, Géo détection des ovoïdes – réseaux chantier et Dossier de dérogation Espèces protégées (dont les inventaires complémentaires et la recherche de site de compensation),

Suite à une réunion avec le maître d'œuvre, il s'avère que des dépenses qui n'ont pas été retenues lors du Bureau du 30 mars 2023 s'avèrent nécessaires. Il s'agit en particulier des études géotechniques qui sont nécessaires pour connaître les possibilités d'infiltration des eaux pluviales sur site, et bien dimensionner les ouvrages de gestion des eaux pluviales. Ces dépenses sont les suivantes :

- G5 - Diagnostic géotechnique 1 700 €
- G2 - Etude géotechnique de conception - AVP 19 270 €
- G2 - Etude géotechnique de conception - PRO 3 500 €
- G4 - Supervision géotechnique d'exécution 10 000 €

Au regard du caractère indispensable de la G2 (AVP/PRO) et de la G4, le Président propose aux membres du Bureau de ne pas s'y soustraire et demande l'autorisation de signer les devis correspondants pour un montant total de 32 770 €HT soit 39 324 € TTC et d'actualiser le plan de financement de l'opération globale ainsi que la demande de soutien auprès de l'Etat (DETR 2023).

PLAN DE FINANCEMENT actualisé					
Désignation	Montant HT	Montant TTC	Partenaires	%	€
Relevés topographiques (recollement ovoïdes)	1 950,00 €	2 340,00 €	Etat - DETR (HT)	50,00	35 012,50 €
Géo-détection ovoïdes et réseaux aux abords du chantier	2 000,00 €	2 400,00 €	AUTOFINANCEMENT - CCPL	50,00	35 012,50 €
G2 - Etude géotechnique de conception - AVP	19 270 €	23 124 €			
G2 - Etude géotechnique de conception - PRO	3 500 €	4 200 €			
G4 - Supervision géotechnique d'exécution	10 000 €	12 000 €			
Dossier de dérogation au titre des espèces protégées	18 510,00 €	22 212,00 €			
Compléments d'Inventaires	12 935,00 €	15 522,00 €			
Recherche de site de compensation	1 860,00 €	2 232,00 €			
TOTAL	70 025,00 €	84 030,00 €	TOTAL	100%	70 025,00 €

LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Président à signer les devis géotechniques concernant l'aménagement de la friche du CM 10 pour un montant de 39 324 € TTC auprès de la société GEOTEC, en complément avec ceux qui ont été autorisés au bureau du 30 mars 2023,
- De valider le plan de financement actualisé présenté par Monsieur le Président, avec les dépenses environnementales et techniques associées,
- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter une subvention de l'État au titre de la DETR 2023, à hauteur du montant le plus élevé possible,
- D'autoriser Monsieur le Président à entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces utiles à l'effet d'exécuter la présente délibération.

13. Travaux assainissement MILC– Atelier relais de La Barthe de Neste

Considérant que la CCPL est propriétaire d'un atelier relais à La Barthe de Neste actuellement occupé par la société MILC,

Considérant que l'installation d'assainissement non collectif n'est pas aux normes (rejet des effluents non conforme),

Il est proposé aux membres du Bureau de statuer sur la réhabilitation de ce dispositif en choisissant le devis souhaité parmi les trois entreprises sollicitées.

Après analyse des devis et des prestations associées, la proposition la mieux-disante a été formulée par la société NOGUES pour un montant de 16 776,00 € TTC.

LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Président à signer le devis de la société NOGUES pour un montant de 16 776 € TTC, afin de réaliser les travaux d'assainissement non collectif de l'atelier relais communautaire de La Barthe de Neste,
- D'autoriser Monsieur le Président à entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces utiles à l'effet d'exécuter la présente délibération.

MOBILITE

14. TIL Touristique 2023 : Bilan 2022 et organisation du service 2023

Vu la délibération 2022-222B du Bureau communautaire qui s'est tenu le 13 décembre 2022, validant la mise en place d'un TIL Culturel sur le 1^{er} semestre 2023,

Les points d'intérêts touristiques et les services desservis par ce transport à destination des touristes mais également de la population locale étaient les suivants :

- **Circuit 1 :**

Lannemezan centre ville, zone commerciale et Parc de la Demi-Lune // La Barthe de Neste // Capvern // Capvern les Bains OT et Edenvik // Gouffre d'Esparros //Espace de la Préhistoire à Labastide

- **Circuit 2 :**

Lannemezan centre ville // La Barthe de Neste // Capvern // Capvern les Bains OT et zone commerciale //Mauvezin //Bonnemazon Abbaye Escaladieu // Sarlabous Moulin des Baronnies

Pour chacun des circuits :

- Retour : sens inverse
- Jours : circuit 1 le mardi et circuit 2 le jeudi
- Le coût du trajet pour le passager : 2€ compris aller et retour

Pour l'été 2023, la Région a demandé si la CCPL souhaite renouveler cette navette estivale en 2023.

Si c'est le cas, une convention doit être conclue dans le cadre du dispositif de Transport d'Intérêt Local (TIL) avec une contribution régionale à hauteur de 30% du déficit réel.

LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

- **De reconduire la navette touristique sur la base des circuits présentés ci-dessus pour la période du 4 juillet au 31 août 2023 ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer si nécessaire l'avenant à la convention de délégation de compétence d'organisation de services de TIL de la Région Occitanie ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à organiser et attribuer la consultation pour un montant qui ne devrait pas excéder 4 000 € HT ; afin que le service soit mis en place en temps et en heure ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces utiles à l'effet d'exécuter la présente délibération.**

AGRICULTURE

15. EEDD 2023 : Les rendez-vous de la transition alimentaire au Moulin des Baronnies

Lors du Bureau en date du 13 décembre 2022 les membres ont validé la nouvelle forme d'intervention de l'action Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) autour de la thématique alimentaire. Dans ce sens des évènements de sensibilisation seront programmés auprès de tout public au Moulin des Baronnies (Sarlabous).

Les 5 dates retenues - de juin à novembre 2023 – proposent des moments de dialogue, d'information populaire sous un format convivial et ludique de type conférences ou ateliers. Le but est de renforcer et pérenniser des actions éducatives au développement durable sur le territoire et de faire de l'alimentation saine, une priorité.

Le fil conducteur est la résilience alimentaire. Tous les publics – enfants, habitants, personnes en précarité, agriculteurs, élus.... seront sollicités sur au minimum 1 date.

Cette opération s'inscrit dans le projet de territoire de la CCPL :

- L'Axe 2 « aménager durablement notre territoire de manière équilibrée et solidaire »,
- Orientation 6 « sensibiliser et éduquer la population du territoire aux divers enjeux environnementales et climatiques »

La délibération n°B2022/224 a validé le budget prévisionnel de 10 000€. Une demande de subvention a été déposée auprès de la Région pour un montant de 5000€. Un complément de financement sera également effectué auprès du Département.

Programme :

- **Le mardi 6 juin 2023** - une journée avec 4 temps forts de réflexion sur la réalité des risques de ruptures d'approvisionnement
 - 9h30 -17h : Une formation gratuite proposée aux élus de la CCPL et CCNB/CCAL Anticiper les nouvelles crises majeures et assurer la sécurité de son territoire.
Formation menée par Stéphane Linou, pionnier du mouvement Locavore en France.
 - En parallèle, une conférence à l'attention de personnes en lien avec la terre sur le microbiote du sol : notions théorique et pratique avec, en direct, l'analyse microbiotique de 6 échantillons de sol
Conférence menée par Célice Basset, experte en agriculture régénérative.
 - Le repas défi locavore
 - 20h : Une conférence sur le microbiote du sol : le gardien de l'eau et de l'alimentation
Conférence menée en tandem par Stéphane Linou et Cécile Basset et pour tout public
- **Le dimanche 20 août** - Le marché des enfants
 - 15h- 20h : sensibilisation des jeunes à leurs actes d'achat sous forme de jeux d'enquête au marché itinérant des Baronnies
Action co-animée par la MNE65 et l'association des agriculteurs, artisans et commerçants en Baronnies (marché itinérant des baronnies)
Pour jeune public
- **Le dimanche 17 septembre** – Pains et Tartines
 - 10h- 18h : une grande boulangerie éphémère et artisanale présentera des pains aux variétés diverses, les secrets de la panification, du pétrissage à la cuisson en passant par la connaissance des céréales.
Action co-animée par la MNE65, les boulangers du secteur, le moulin de la Ribère, James Forest (Jardinier-Cueilleur, Formateur, Boulanger bio)
 - 16h : spectacle « un jour sans pain » de la Cie Nanoua
Pour tout public
- **Le mercredi 11 octobre** – Atelier cuisine
 - 9h- 15h : visite du marché de Lannemezan et atelier cuisine pour concilier l'alimentation équilibrée et petit budget
Action co-animé par le GAB65
Public en précarité alimentaire
- **Novembre – date à définir** – Festival AlimenTERRE
 - 10h- 16h : festival proposant des ateliers de sensibilisation aux enjeux de l'agriculture et de l'alimentation durables et solidaires
 - 16h30 : projection d'un film documentaire (à définir)
Action co-animée par la MNE65

Communication :

- Une affiche générale sera distribuée dans les OT, mairies de la CCPL, commerces de proximité donnant le lien du programme
- Une affiche par date reprendra la structure de l'affiche générale ; la couleur de fond changera. Elle sera distribuée à plus grande échelle
- Communication via les réseaux et partenaires

SITES TOURISTIQUES

16. Proposition de devis pour le changement de la centrale incendie du moulin

Depuis le dernier contrôle de conformité de nos installations de sécurité incendie, il a été relevé par la société SECURIS que nos installations n'étaient plus aux normes.

De ce fait Monsieur Roger LACOME en charge du patrimoine et des travaux, a demandé plusieurs devis (qui ont été transmis aux membres du Bureau) :

- 1 devis à la société PHI avec mise en place de la centrale racheté à l'association ADES EUROPE à ASQUE + 3 détecteurs de fumée et 2 déclencheurs manuels. En état de marche, la centrale a été mis en contrôle chez HPI : 4 398,00 € TTC

Ce matériel est compatible avec des détecteurs neufs en place au moulin dans le RDC et permet de réutiliser en partie le câblage.

- 1 autre devis à la société PHI avec une centrale neuve de qualité inférieure mais correspondant aux besoins actuels : 5 310,00 € TTC
- 1 devis à la société SECURIS avec une centrale neuve : 6 504,10 € TTC

LE BUREAU

Le Vice-Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

- **D'autoriser Monsieur le Président à signer le devis de la société HPI avec mise en place de la centrale rachetée à l'association ADES EUROPE à ASQUE + 3 détecteurs de fumée et 2 déclencheurs manuels, pour un montant total de 4 398 €TTC ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces utiles à l'effet d'exécuter la présente délibération.**

TAXE DE SÉJOUR

17. Proposition d'un outil gratuit de déclaration de meublés de tourisme en mairie : Déclaloc

La déclaration d'un meublé de tourisme, classé ou non, est obligatoire, sauf si le logement proposé à la location constitue la résidence principale du loueur. La résidence principale s'entend du logement occupé 8 mois minimum par an sauf obligation professionnelle, raison de santé ou cas de force majeure.

Le loueur doit effectuer sa déclaration à la mairie de la commune où est situé son meublé, au moyen du formulaire CERFA n°14004. Il reçoit un accusé de réception.

Tout changement concernant les informations fournies (sur le loueur, le meublé, les périodes de location) doit faire l'objet d'une nouvelle déclaration en mairie.

À noter : si aucune déclaration n'a été effectuée, le loueur s'expose à une contravention pouvant aller jusqu'à 450 €.

Actuellement, la gestion des cerfa sous forme papier induit que les déclarants les déposent en mairie, que les maires ou secrétaires de mairie génèrent immédiatement le récépissé et le remettent au déclarant ou qu'ils le produisent et l'adressent par voie postale.

Tout cela représente des contraintes d'organisation et des risques d'erreur.

Cela nécessite des déplacements des usagers restreints aux heures d'ouverture de la mairie pour s'informer, retirer le formulaire, le déposer et parfois retirer le récépissé lorsque le loueur ne leur a pas envoyé par courrier postal.

La CCPL propose aux communes de mettre en place un nouveau service gratuit : DÉCLALOC

Il s'agit d'un service dématérialisé qui permettra de s'informer et d'accomplir les formalités en 24/7 depuis l'ordinateur, la tablette ou le smartphone. Les déplacements ne seront plus nécessaires, les horaires ne seront plus des contraintes, les formalités seront rapidement effectuées.

Le loueur bénéficiera d'un outil de gestion performant et simple d'utilisation :

- Il ne faudra plus contrôler la validité des cerfa puisque l'outil propose la version en vigueur ;
- Il ne faudra plus produire les récépissés et à les envoyer puisque l'outil génère automatiquement et expédie systématiquement le récépissé au déclarant
- Il ne faudra plus maintenir les listes de meublés de tourisme et de chambres d'hôtes puisque l'outil les produit en temps réel.

Pour ceux qui préfèrent le dépôt en mairie cela reste toujours possible et n'importe quel agent peut enregistrer le cerfa déposé et générer rapidement un récépissé qui peut être imprimé et remis ou envoyé au déclarant.

Chaque commune pourra choisir la date d'activation du service sur son territoire.

La CCPL :

- Serait le référent DéclaLoc du territoire avec un agent dédié de l'office de tourisme ;
- Peut importer les données sur taxesejour.fr et est ainsi plus performante dans les recouvrements des déclarations,
- Serait en charge de la configuration des comptes,
- Répondrait aux questions des communes et des loueurs,
- S'occuperait de la communication autour de Déclaloc.

Le Bureau valide cette proposition et autorise le service tourisme à solliciter les communes pour sa mise en place.

RESSOURCES HUMAINES

18. Avancements de grade

Conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement.

Monsieur le Président propose de modifier la grille des emplois afin de permettre la nomination des agents inscrits aux tableaux d'avancement de grade établis pour l'année 2023.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne :

- La création des emplois correspondant aux grades d'avancement
- La suppression concomitante des emplois d'origine.

Le Président propose au bureau la modification suivante à compter du 1^{er} juillet 2023 :

Catégorie	Filière	Nombre d'emplois	Suppression des emplois	Création des emplois
C	Administrative	1	Adjoint administratif Temps complet	Adjoint administratif principal de 2 ^e classe Temps complet
C	Administrative	1	Adjoint administratif principal de 2 ^e classe Temps complet	Adjoint administratif principal de 1 ^e classe Temps complet
C	Technique	1	Adjoint technique principal de 2 ^e classe Temps non complet (30h)	Adjoint technique principal de 1 ^e classe Temps non complet (30h)
C	Technique	1	Adjoint technique principal de 2 ^e classe Temps non complet (28h)	Adjoint technique principal de 1 ^e classe Temps non complet (28h)
C	Technique	1	Adjoint technique principal de 2 ^e classe Temps complet	Adjoint technique principal de 1 ^e classe Temps complet

Monsieur le Président propose d'adopter la modification de grille des emplois ainsi proposée, à compter du 1^{er} juillet 2023.

LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

- **D'adopter les modifications du tableau des effectifs présentées ci-dessus ;**
- **D'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération des agents au budget principal, au chapitre 012 ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à pourvoir les emplois correspondants.**

19. Gestion Prévisionnelle des Emplois Effectifs et Compétences : signature d'une convention avec le CDG

Sur proposition du Centre de Gestion 65, la CCPL peut bénéficier de la mise à disposition à titre gratuit d'un accès au Module GPEEC de l'application www.donnees-sociales.fr dans un cadre expérimental.

Cette expérimentation intervient dans le cadre de l'article L452-40 du code général de la fonction publique, relatif aux missions facultatives exercées à la demande d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public. Il vise à préparer le déploiement de ce nouveau module à l'ensemble des collectivités du département des Hautes-Pyrénées, en lien notamment avec l'élaboration des « lignes directrices de gestion », prévues par la Loi du 6 Aout 2019.

Dans le programme d'actions décrit dans les lignes directrices de gestion, Monsieur le Président explique avoir souhaité le lancement d'une gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences.

Dans ce cadre, le Centre de gestion a proposé à la CCPL d'expérimenter ce module GPEEC. Ce module fait partie de l'application « données sociales » qui sert à établir le Rapport Social Unique (RSU).

Nous serons la première collectivité d'Occitanie à expérimenter ce module.

Afin de définir les modalités de collaboration avec le Centre de Gestion, Monsieur le Président informe de la signature d'une convention précisant les interventions du CDG (mise à disposition du module, accompagnement pour l'utilisation de l'application) et de la CCPL (partage des informations utiles et remarques dans l'utilisation du module).

Les collectivités étant confrontées à d'importants enjeux de gestion de ressources humaines (mutation des métiers, maîtrise de la masse salariale, vieillissement des agents, risque d'usure professionnelles...) se lancer dans le développement d'une démarche GPEEC est un choix stratégique de premier plan, voire une nécessité.

La GPEEC vise à accompagner les agents dans leurs demandes de mobilité et de reconversion, permet de gérer les mobilités internes, de trouver les profils adéquats et d'anticiper les départs à la retraite.

Dans un premier temps l'expérimentation va être mise en œuvre sur une partie des services de la CCPL, le service tourisme (office de tourisme et sites touristiques) et pourra être déployée sur l'ensemble des services.

LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

- **D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'expérimentation du module GPEEC sur l'application Données Sociales mis à disposition par le Centre de Gestion des Hautes-Pyrénées.**

20. Pérennisation de contrat : secrétaire de mairie et chauffeur de bus

- **Service administratif aux communes (Marie BAUMONT)**

Le contrat d'un agent mis à disposition auprès de 5 communes membres pour des missions de secrétariat et comptabilité de mairie arrive à échéance au 31 aout 2023.

Monsieur le Vice-Président en charge des services aux communes prendra la parole sur ce dossier.

- **Service transport scolaire (Eric PASTOR)**

Monsieur le Président propose de pérenniser l'emploi d'un agent, chauffeur de bus scolaire. L'agent est adjoint technique contractuel à 20h hebdo depuis septembre 2018.

Il est proposé de signer un nouveau contrat avec l'agent, sur la base de l'article L 332-8 2° du CGFP, pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2023.

LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

- **D'autoriser Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires pour pourvoir cet emploi de chauffeur de bus à temps non complet (20 heures hebdomadaire) au**

grade d'adjoint technique à compter du 1^{er} septembre 2023 pour trois ans sur la base de l'article L332-8 2° du Code Général de la fonction publique,

- Que les crédits nécessaires à la rémunération de cet emploi et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget principal 2023.

21. Personnel non permanent : création d'un emploi saisonnier d'agent technique pour renforcement du service technique

Monsieur le Président propose de créer un emploi non permanent d'agent technique au grade d'adjoint technique pour 3 mois sur la base de l'article L332-23 2° du CGFP (accroissement saisonnier d'activité).

Cet agent aura pour fonctions l'entretien des espaces verts au sein du service technique.

LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

- **D'approuver le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 3 mois allant du 1^{er} juin 2023 au 31 août 2023 inclus.**
- **Que cet agent assurera des fonctions d'agent technique (entretien des espaces verts), à temps complet.**

QUESTIONS DIVERSES

22. Avis d'enquête publique concernant la demande d'autorisation environnementale "ICPE" sollicitée par la Société Valmy Défense 94 (SVD94) pour l'implantation et l'exploitation d'une chaufferie utilisant des combustibles solides de récupérations sur le territoire des communes de Lannemezan et La-Barthe-de-Neste

Une enquête publique concernant la demande d'autorisation environnementale "ICPE" a été sollicitée par la Société Valmy Défense 94 (SVD94) pour l'implantation et l'exploitation d'une chaufferie utilisant des combustibles solides de récupérations sur le territoire des communes de Lannemezan et La-Barthe-de-Neste.

Cette enquête a débuté le 2 mai 2023 pour s'achever le 9 juin 2023 inclus sous la conduite de M. Christian DUBERTRAND, commissaire enquêteur désigné par le TA de Pau. L'enquête se déroulera en mairies de Lannemezan (siège de l'enquête) et La-Barthe-de-Neste.

Les communes d'Avezac-Prat-Lahitte, Campistrous, Capvern, Escala, Izaux, Lagrange, Montoussé et Tilhouse, en tant que communes situées dans le rayon d'affichage de 3 kilomètres autour de l'installation, sont concernées par cette enquête.

De même, les autres collectivités territoriales, susceptibles d'être intéressées par le projet, peuvent également exprimer une position, au plus tard, 15 jours après la clôture de l'enquête publique, soit le 24 juin 2023.

Monsieur le Président demande une position aux membres du Bureau. Le dossier complet a été adressé à tous les membres à l'appui de la convocation.

Pour ce qui le concerne, le Président indique qu'il est favorable au projet car il doit permettre de soutenir l'activité d'Arkema sur le Plateau mais aussi d'engager un cycle vertueux au niveau des énergies renouvelables.

Madame Joëlle Abadie regrette qu'il n'y ait pas plus d'informations sur ce projet et cela crée un sentiment de doute. Elle ne remet pas en cause le bien-fondé du projet mais elle estime que l'absence d'informations est préjudiciable à l'appropriation du projet.

Monsieur le Président répond que ce projet a été présenté en commission développement et attractivité et que tous les comptes rendus sont diffusés. Il n'a ressenti aucune hostilité sur ce dossier.

Madame Joëlle Abadie souhaite que sa remarque soit consignée dans le compte rendu.

Après débats, les membres du Bureau émettent un avis favorable à ce projet. Monsieur le Président en fera part au commissaire enquêteur, précision faite que la remarque de compléments d'informations exprimée par Madame Joëlle Abadie sera intégrée.

POINT D'INFORMATION

23. Révision des zonages TEOM : réunion de la commission finances

Plusieurs scénarios ont été présentés lors de la commission finances du 16 mai 2023 pour le changement éventuel des zonages de la TEOM (qui doit être délibéré avant octobre 2023 pour application en 2024).

Monsieur le Président indique qu'une nouvelle commission finance aura lieu le 26 juin prochain.

24. Lancement d'une réflexion sur la compétence Eau potable et Assainissement collectif : organisation d'un atelier

Un atelier est prévu le 5 juin 2023 afin d'évoquer la prise de compétence Eau potable et Assainissement et de définir une méthode de travail collective.

25. Défibrillateurs

La CCPL avait saisi l'UGAP il y a 6 mois pour obtenir un devis comprenant 8 kits de défibrillateurs d'intérieur, 37 kits de défibrillateurs d'extérieur, 45 paires d'électrodes pédiatrique supplémentaires, 45 prestations d'installation des défibrillateurs, 45 contrats de maintenance annuelle et 45 formations d'utilisation.

L'UGAP a eu des difficultés à finaliser la consultation nationale et les délais ont été plus longs que prévus. L'UGAP a fait savoir que le marché national était multi-attributaire et a fait des propositions à la CCPL en conséquence au début de mois de mai.

La CCPL a obtenu deux devis :

- Un devis du fournisseur **SCHILLER** (retenu dans le marché multi attributaire de l'UGAP) pour un montant total de **95 397.83 € TTC**

	Défibrillateur <u>intérieur</u> à l'unité	Défibrillateur <u>extérieur</u> à l'unité
SCHILLER	1 250.48 € TTC le défibrillateur d'intérieur + 88.02 € TTC la paire d'électrodes pédiatrique + 210.98 € TTC l'installation du défibrillateur intérieur + 172.09 € TTC le montant de la maintenance annuelle + formation à distance gratuite	1 689.35 € TTC le défibrillateur d'extérieur + 88.02 € TTC la paire d'électrodes pédiatrique + 256.35 € TTC l'installation du défibrillateur extérieur + 172.09 € TTC le montant de la maintenance annuelle + formation à distance gratuite
Total pour un défibrillateur	1 566.57 €	2 205.81 €

(La société SCHILLER nous a contacté par téléphone et par mail le 11 mai 2023 afin de nous informer qu'une étude de remise promotionnelle est en cours auprès de l'UGAP et reviendra vers nous très prochainement).

- Un devis du fournisseur [PREVIMED](#) (retenu dans le marché multi attributaire de l'UGAP) pour un montant total de **107 442.10 € TTC**

	Défibrillateur <u>intérieur</u> à l'unité	Défibrillateur <u>extérieur</u> à l'unité
PREVIMED	1 294.42 € TTC le défibrillateur d'intérieur + 113.15 € TTC la paire d'électrodes pédiatrique + 329.54 € TTC l'installation du défibrillateur intérieur + 118.68 € TTC le montant de la maintenance annuelle + 165.23 € TTC la formation d'utilisation	1 649.15 € TTC le défibrillateur d'extérieur + 113.15 € TTC la paire d'électrodes pédiatrique + 51.43 € TTC le transformateur pour le boîtier extérieur + 369.23 € TTC l'installation du défibrillateur extérieur + 118.68 € TTC le montant de la maintenance annuelle + 165.23 € TTC la formation d'utilisation
Total pour un défibrillateur	2 021.02 €	2 466.87 €

- Du fait que ces propositions étaient éloignées des attentes en termes de prix, la CCPL a également demandé la réalisation d'un devis auprès de la société **DEFIBRIL**. Celle-ci nous a accordé une remise de 24% sur le prix catalogue des produits, pour un montant total du devis de 85 126.80 € TTC

	Défibrillateur <u>intérieur</u> à l'unité	Défibrillateur <u>extérieur</u> à l'unité
DEFIBRIL	1 044 € TTC le défibrillateur d'intérieur + 18 € TTC la trousse de secours + 108 € TTC le boîtier intérieur + 18 € TTC le kit de signalétique + 144 € TTC l'installation du défibrillateur intérieur + 126 € TTC le montant de la maintenance annuelle + 86.40 € TTC la formation d'utilisation en ligne + 18 € TTC la mise en service du défibrillateur + 12 € TTC la déclaration du défibrillateur sur la base de données Nationale Géo'DAE (Déclaration de chaque défibrillateur obligatoire)	1 044 € TTC le défibrillateur d'extérieur + 18 € TTC la trousse de secours + 468 € TTC le boîtier intérieur + 24 € TTC le kit de signalétique + 180 € TTC l'installation du défibrillateur extérieur + 126 € TTC le montant de la maintenance annuelle + 86.40 € TTC la formation d'utilisation en ligne + 18 € TTC la mise en service du défibrillateur + 12 € TTC la déclaration du défibrillateur sur la base de données Nationale Géo'DAE (Déclaration de chaque défibrillateur obligatoire)
Total pour un défibrillateur	1 574.40 €	1 976.40 €

Les membres du Bureau sont invités à en prendre connaissance avant la réunion du Bureau.

Un second devis du fournisseur SCHILLER a été proposé par l'UGAP et présenté aux membres du Bureau lors de la réunion :

PRODUIT	DEVIS UGAP fournisseur SCHILLER	
	PRIX UNITAIRE HT	PRIX UNITAIRE TTC
Pack interieur : FRED PA-1 DEA	983,21 €	1 179,85 €
Paires d'électrodes ENFANT	73,35 €	88,02 €
Installation du boîtier intérieur	149,45 €	179,34 €
Maintenance / ans	143,41 €	172,09 €
Formation d'utilisation	0,00 €	0,00 €
Déclaration du défibrillateur sur la base de données Nationale Géo'DAE (déclaration obligatoire)	0,00 €	0,00 €
TOTAL POUR 1 DEFIBRILLATEUR D'INTERIEUR	1 349,42 €	1 619,30 €

Pack extérieur : FRED PA-1 DEA	1 251,04 €	1 501,25 €
Paires d'électrodes ENFANT	75,35 €	90,42 €
Installation du boîtier extérieur	178,91 €	214,69 €
Maintenance / ans	143,41 €	172,09 €
Formation d'utilisation	0,00 €	0,00 €
Déclaration du défibrillateur sur la base de données Nationale Géo'DAE (déclaration obligatoire)	0,00 €	0,00 €
TOTAL POUR 1 DEFIBRILLATEUR D'EXTERIEUR	1 648,71 €	1 978,45 €

Cette dernière proposition a été retenue et il est proposé de communiquer ces tarifs aux communes souhaitant participer au groupement de commandes, afin de finaliser le dossier et signer les conventions.

26. Recrutement pour le PLUi : organisation d'un jury de recrutement

Le jury de recrutement de l'animateur PLUi est prévu le 14 juin prochain. 4 candidats seront auditionnés. Ce jury sera composé du Président, de Monsieur Philippe SOLAZ, de Monsieur Alain PIASER, de André RECURT, de Monsieur Roger LACOME, de Monsieur Serge SOHIER, de Monsieur Ludovic PONTICO, de Madame Catherine CORREGE. Monsieur Laurent BEIGNET du service urbanisme de Lannemezan a également été convié. Monsieur Philippe SOLAZ et Roger LACOME font savoir qu'ils ne pourront pas être présents.

27. Prise de poste Responsable du Moulin des Baronnie

L'agent recruté sur le poste de responsable du Moulin des Baronnie a pris ses fonctions le 15 mai 2023.

28. Centre Aquatique : réactualisation demande financement FEDER sur la géothermie suite à subvention de l'ADEME

La CCPL a obtenu la subvention de l'ADEME pour la géothermie, pour un montant de 436 800 €. Une réactualisation du plan de financement est nécessaire pour présenter le dossier au FEDER.

Ancien plan de financement :

Coût de l'opération prévisionnel (hors chaudière gaz d'appoint) : 979 000 € HT

Dépenses de maîtrise d'œuvre : 70 000 € HT

Dépenses d'investissement : 909 000 € HT

Financement prévisionnel :

Subvention ADEME : 381 214 €

Subvention FEDER : 250 000 €

Autofinancement CCPL : 347 786 €

Nouveau plan de financement :

Coût de l'opération prévisionnel (hors chaudière gaz d'appoint) : 979 000 € HT

Dépenses de maîtrise d'œuvre : 70 000 € HT

Dépenses d'investissement : 909 000 € HT

Financement prévisionnel :

Subvention ADEME : 436 800 €

Subvention FEDER : 200 000 €

Autofinancement CCPL : 342 200 €

Pour information également, nous avons été sollicités pour obtenir le label piscine de demain qui intègre les centres aquatiques français exemplaires sur le plan des process énergétiques et environnementaux. La revue le Moniteur souhaite également consacrer un article au projet de centre aquatique porté par la communauté de communes, compte tenu de son caractère innovant.

LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

- **De valider le plan de financement actualisé présenté ci-dessus concernant la mise en place de la solution géothermie du Centre Aquatique ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à présenter un dossier de subvention au FEDER pour solliciter un soutien financier à hauteur de 200 000 € pour l'opération géothermie du centre aquatique.**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée par le Président à 21 heures 30.

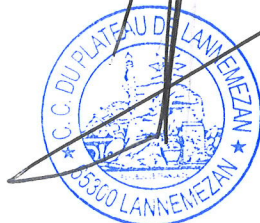
Procès-verbal établi le 23 mai 2023

Fait et rédigé sur 29 pages

Validé le **04 JUIL. 2023** par le Bureau communautaire

Publié le **05 JUIL. 2023**

Le Président,
Bernard PLANO



Le secrétaire de séance,
Philippe SOLAZ

